

COMMISSION JURIDIQUE DES COUPES SENIORS

REUNION TELEPHONIQUE DU 24/09/2020

Présents : MM. JM HENON, FK PORET, R.DEHONDT

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 06 Septembre 2020 :

Coupe FERMETURES FLOURET

54429.1 MONTREUIL US B – CAMP.HESDIN B. Non utilisation de la FMI suite à un problème de récupération de la rencontre par Camp.Hesdin B. Homologué : Montreuil US B 3 / Camp.Hesdin B 0 par pénalité. Amende 80€ à Camp.Hesdin.

54436.1 AMBLETEUSE US – BOULOGNE ESL B. Participation à la rencontre d'un joueur de Boulogne ESL B suspendu par la Ligue d'un match ferme de toute équipe séniors. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 28.09.2020. Homologué : Ambleteuse US 3 / Boulogne ESL B 0 par pénalité. Amende 100 Euros à Boulogne ESL.

54507.1 ST OMER PAYS US D – BLARINGHEM US B. Non utilisation de la FMI suite à un problème de récupération de la rencontre par St Omer Pays US D. Homologué : St Omer Pays US D 0 / Blaringhem US B 3 par pénalité. Amende 80€ à St Omer Pays US.

Coupe RICOH ADN

54542.1 WIMILLE CO C – GUINES MARAIS B. Non utilisation de la FMI suite à un problème de récupération de la rencontre par Guines Marais B. Homologué : Wimille CO C 6 / Guines Marais B 0 par pénalité. Amende 80€ à Guines Marais.

54553.1 CALAIS SO B – SANGATTE FC B. Non utilisation de la FMI suite à un problème de récupération de la rencontre par Calais SO B. Homologué : Calais SO B 0 / Sangatte FC B 7 par pénalité. Amende 80€ à Calais SO.

54554.1 VIEIL MOUTIER B – ST OMER ESSOR C. Non utilisation de la FMI suite à un problème de récupération de la rencontre par Vieil Moutier B. Homologué : Vieil Moutier B 0 / ST Omer ESSOR C 3 par pénalité. Amende 80€ à Vieil Moutier.

54570.1 CALAIS BEAU MARAIS D – ARDRES RC B. Non utilisation de la FMI suite à un problème de récupération de la rencontre par Ardres RC B. Homologué : Calais Beau Marais D 5 / Ardres RC B 0 par pénalité. Amende 80€ à Ardres RC.

54641.1 EQUIHEN US B – ELINGHEN US. Forfait d'Elinghen US (mail du club). Homologué : Equihen US B 3 / Elinghen US 0 par forfait. Elinghen US éliminée des coupes. Amende 23€ à Elinghen US.

Coupe BAY VOYAGES

54648.1 DESVRES JS D – SENLECQUES FC B. Forfait de Desvres JS D (mail du club). Homologué : Desvres JS D 0 / Senlecques FC B 3 par forfait. Amende minorée 15€ à Desvres JS.

54649.1 ST MARTIN BOULOGNE D – BOULOGNE MUNICIPAUX. Réserves d'après match de Boulogne Municipaux non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : St Martin Boulogne D 3 / Boulogne Municipaux 1. Amende 30€ à Boulogne Municipaux.

54650.1 ELINGHEN US B – LOTTINGHEM RC. Forfait d'Elinghen US B suite au forfait de son équipe A en Coupe Ricoh ADN. Homologué : Elinghen US B 0 / Lottinghem RC 3 par forfait. Amende 23€ à Elinghen US.

54653.1 VERTE VALLEE AC – ALINCTHUN SL. Forfait d'Alincthun SL. Homologué : Verte Vallée AC 3 / Alincthun SL 0 par forfait. Amende 23€ à Alincthun SL.

54654.1 BOULOGNE ESL D – AMBLETEUSE US C. Forfait d'Ambleteuse US C (mail du club). Homologué : Boulogne ESL D 3 / Ambleteuse US C 0 par forfait. Ambleteuse US C éliminée des coupes. Amende minorée 15€ à Ambleteuse US.

Coupe SODIBOISSONS

54660.1 QUIESTEDE US C – NIEURLET SL B. Dossier en attente de la commission de discipline.

54670.1 TOURNEHEM AS C – ST OMER ESSOR D. Forfait de Tournehem AS C (mail du club). Homologué : Tournehem AS C 0 / St Omer ESSOR D 3 par forfait. Amende 23€ à Tournehem AS.

Coupe INTERSPORT

54675.1 AUDRUICQ AS D – CALAIS SO C. Non utilisation de la FMI suite à un problème de récupération de la rencontre par Calais SO C. Homologué : Audruicq AS D 9 / Calais SO C 0 par pénalité. Amende 80€ à Calais SO.

54680.1 CALAIS BALZAC B – BREMES RC B. Forfait de Brêmes RC B (mail du club). Homologué : Calais Balzac B 3 / Brêmes RC B 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Brêmes RC.

Coupe VAL DE CANCHE

54686.1 WAILLY FC B – BERCK AS C Non utilisation de la FMI suite à un problème de récupération de la rencontre par Berck AS C. Homologué : Wailly FC B 3 / Berck AS C 0 par pénalité. Amende 80€ à Berck AS.

54690.1 BEAURAINVILLE C – FRENCQ US B. Forfait de Frencq US B (mail du club). Homologué : Beaurainville C 3 / Frencq US B 0 par forfait. Amende 23€ à Frencq US.

54693.1 CONCHIL AS C – MERLIMONT FC C. Forfait de Merlimont FC C (mail du club). Homologué : Conchil AS B 3 / Merlimont FC C 0 par forfait. Amende 23€ à Merlimont FC.

54694.1 ETAPLES HV D – RANG DU FLIERS B. Forfait de Rang du Fliers B (mail du club). Homologué : Etaples HV D 3 / Rang du Fliers B 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Rang du Fliers.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr JM. HENON

Le Secrétaire : Mr FK. PORET